

MESURES D'ATTRACTIVITE 2024/2025

Les mesures financières suivantes sont accordées aux candidats recrutés sur un poste de détaché :

Compensation sur les tranches de scolarité (Avantage familiale)	OUI
Dégressivité des frais de scolarisation	A partir du 3 ^{ème} enfant (15%)
Forfait hébergement arrivée en poste	A hauteur de 630 000 FCFA par détaché et 20% du forfait par enfant à charge limité à 50% du total attribué
Prime d'installation	<ul style="list-style-type: none"> • 4,5 millions FCFA/Détaché • 6 millions FCFA pour un couple de détachés • 500 000 FCFA par enfant à charge <p>Cette indemnité doit être remboursée en cas de départ avant le terme des trois ans au prorata du temps passé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 2/3 en cas de départ après 1 an de service ❖ 1/3 en cas de départ après 2 ans de service <p>Deux (2) chèques de garantie doivent être établis par les détachés au bénéfice de l'APE D SAVIO, en euros et sans date d'échéance.</p> <p>Ces chèques seront restitués aux résidents selon les modalités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Chèque Numéro 1 pour les 2/3 de la prime d'installation à restituer à la fin de la deuxième année du contrat. 2. Chèque Numéro 2 pour les 1/3 de la prime d'installation à restituer à la fin de la troisième année du contrat.
Avance loyer	A leur demande, les détachés peuvent bénéficier d'une avance de trésorerie pour le règlement de 6 mois de loyer plafonnée à 3 millions (4573 €) remboursable sur 6 mois à compter du 1 ^{er} décembre 2024
Carte de séjour (300 000 FCFA)	GRATUIT - Attestation de gratuité fourni par l'Ambassade de France
Légalisation des documents et photos pour carte de séjour (6 000 FCFA)	GRATUIT
Prorogation récépissé titre de séjour	GRATUIT
Fouille et retrait titre de séjour	GRATUIT
Conversion permis de conduire étranger en permis local (70 000 FCFA)	GRATUIT
Réservation logement meublé	Tarif négocié auprès d'une agence

Le lycée mettra à votre disposition une personne ressource, personnel de l'établissement, chargée de vous accompagner pour vous aider dans vos démarches administratives (établissement de la carte de séjour, du permis de conduire, ouverture d'un compteur électrique, enregistrement d'un bail locatif, ...) ou personnelles (recherche logement, premiers repérages dans la ville, ...)

Attention : La responsabilité de l'APE ne pourra être engagée dans le cadre d'éventuels contrats signés à ce titre.